

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JUILLET 2010



L'an deux mille dix, le 15 juillet à 18 h 30, le Conseil municipal de la Commune de Lormes dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M. Fabien BAZIN, Maire.**

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Date de la convocation : 05/07/2010

Étaient présents : MM. BAZIN, LACROIX, LARGILLIERE, PALENZUELA, M. GROSJEAN, BOURGEOT, VOILLOT, BOURGEOIS Mme LUTREAU, Mme PINGUET

Absents : M. JEANNIN, Mme PONS, M. POINT, Melle PERROT procuration à M BAZIN, M.PAUL procuration à M PALENZUELA

Secrétaire de séance : Mme LUTREAU

Le compte rendu de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Voirie 2010: acceptation du marché, point général sur l'état des routes, investissement 2010.
- 2/ Personnel
- 3/ Décisions modificatives
- 4/ Ouverture de programmes
- 5/ Questions diverses

1/ Voirie 2010.

A- Acceptation du marché

1/ Le Maire expose au Conseil municipal le résultat de la consultation des entreprises pour le marché par procédure adaptée, article 28 et 40 du code des marchés publics 2006 intitulé : « Travaux de voirie 2010 » du 02 juin 2010

2/ Les entreprises ont répondu à l'annonce légale :

- Sté Colas
- Sgreg est
- TPA
- MSLTP

3/La commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 21 juin 2010 et suite à l'envoi des dossiers aux quatre entreprises, seule l'entreprise SGREG EST a retourné l'offre pour une somme de 107 196.44 € HT

La commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'offre de l'entreprise SGREG EST pour un montant de 107 196.44 € HT soit 128 206,94 € TTC

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver la décision de la commission d'appel d'offres et lui demande l'autorisation de signer toutes les pièces relatives à l'exécution et au règlement des marchés.

Après en avoir délibéré l'assemblée à l'unanimité approuve la proposition.

Bernard GROSJEAN :

Ce marché servira pour la réalisation des travaux sur le virage de la rue des Theureaux, la rue du Villars et la Vallée. Ces voies sont très urgentes à refaire. Des études ont été menées suite à l'ouverture des plis avec l'entreprise SGREG. Ils ont proposé de faire des essais pour mesurer l'élasticité de la route. Ils ont ciblé les défauts de la rue du villars, et ils ont réalisé des propositions de renforcements.

Le virage des Theureaux sera réalisé le lundi 23 août (cela prendra 1 journée), du 24 au 27 août, ce sera la rue du Villars qui sera en travaux, le 30 et le 31 août, ce sera la Vallée. Les travaux d'investissement sur la voirie en 2010 seront donc terminés le 31 août.

Un nouveau RDV avec la SGREG est programmé pour étudier la possibilité de réaliser des travaux sur la rue de la déchetterie.

B- Point général sur l'état des routes, investissement 2010

Bernard GROSJEAN

Le travail qui a été mené ces dernières semaines a visé l'adoption d'un plan de travail pour arriver à rajeunir l'état de nos routes. Le premier point pour y parvenir et qu'il faudra veiller à maintenir une enveloppe budgétaire consacrée aux routes qui soit la même (de l'ordre de 100 000 €) pendant 3 ans.

Ensuite, il faudra travailler de manière constante sur l'entretien courant de nos voies.

Jean Marc BOURGEOT

Les fossés ont été réalisés quasiment en intégralité sur l'ensemble du réseau routier. Il faudra encore une petite semaine de travail pour finir ce travail. Cela a pu être réalisé grâce au tracteur que la commune avait acquis l'année dernière. Cet achat permet aussi de se faire livrer directement de l'enrobé. Avant, deux agents techniques étaient contraints de se rendre à Corbigny pendant ½ journée par semaine pour ramener seulement 1 tonne½. Cette année 40 Tonnes d'enrobé ont été utilisés avec ce système de livraison, ce qui a permis un travail conséquent sur nos routes. Un nouveau produit a été utilisé, il s'agit d'un enrobé à froid appelé la grave dense qui est beaucoup plus résistant. Le problème, il ne peut pas être fabriqué en dessous de 15°. Ce produit est damé avec le camion, et cela suffit parfaitement. Malgré ces efforts, cela n'est pas encore parfait, c'est un travail long qui pourrait prendre plusieurs années (8-9 ans).

Serge PALENZUELA

Un travail a été mené parallèlement avec une entreprise d'Autun qui analyse l'état des routes. On a demandé un devis et une proposition de travail. Il serait intéressant de pouvoir les faire revenir et qu'ils nous fournissent une feuille de route qui soit connue du conseil et des habitants.

Lucien Bourgeois

Il faut également prendre garde aux camions, qui font pas mal de dégâts sur les routes, notamment lors des périodes de dégel. C'est une période très circonscrite dans le temps, des dégâts pourraient être évités.

Fabien BAZIN

Il faudrait que l'on s'équipe en matériel de barrières de dégel, de plus, il faudra prendre en compte l'augmentation du trafic si le projet de Sardy les Epiry voit le jour. Il faudra peut être jouer sur la réduction de la vitesse.

Bernard GROSJEAN

Ce qui pourrait être prévu pour les trois prochaines années :

- 2011 : route de Loppin pour les Hameaux et rue du vieux château pour le Bourg*
- 2012 : Planvoy et une partie de Ponty pour les hameaux et la montée de l'Eglise pour le Bourg*
- 2013 : Ce qu'il reste de Ponty pour les hameaux et les promenades pour le bourg*

Jean Marc BOURGEOT

Il existe des routes en cul de sac, il faut que les habitants comprennent que nous mettons la priorité là où les personnes sont les plus nombreuses. Cependant, nous pouvons mettre des moyens en œuvre pour que les personnes, ou les agriculteurs puissent faire eux même les travaux, comme cela se passe pour les chemins ruraux.

Il restera à résoudre le problème du godet du tracteur, pour le budget prochain, celui que l'on a actuellement n'est pas adapté et ne sert pas à faire des travaux routiers.

Fabien BAZIN

Pour conclure sur le sujet, la réflexion a très largement progressé sur les routes. Avant la rentrée, il serait souhaitable d'avoir un plan précis sur comment nous traitons la voirie.

2/ Personnel

A- Convention de mise à disposition de personnel

Monsieur le Maire présente la convention de mise à disposition de personnel qui lierait la commune de Lormes à la communauté de communes des Portes du Morvan pour effectuer les missions d'entretien du tour de l'étang du goulot.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- Approuve la proposition de convention,
- Autorise le Maire à la signer.

3/ Décisions modificatives – Virements de crédits

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget général de l'exercice 2010 sont insuffisants. Il est nécessaire de voter les virements de crédits suivants :

P 201002 Voies communales 2010

c/ 2315	+ 28 500 €
c/ 021	+ 28 500 €
c/022	- 28 500 €
c/ 023	+ 28 500 €

Après en avoir délibéré l'assemblée à l'unanimité approuve la proposition.

4/ Ouverture de programmes

Monsieur le Maire propose l'ouverture de nouveaux programmes d'investissement :

Budget Commune « Aménagement des espaces verts du bourg » p. 201007

Dép. c/ 21784	+ 6500 €
Rec. c/021	+ 6500 €
Dép. c/ 022	- 6500 €
Dép. c/023	+6500 €

Budget Assainissement : Acquisition d'une pompe FLYGT p. 201001

Dép. c/ 21532	+ 5000 €
P 200902 c/ 21532	- 5000 €

Après en avoir délibéré l'assemblée à l'unanimité approuve la proposition.

5/ Questions diverses

A- Biens sans maître

Le Maire informe l'Assemblée qu'une parcelle cadastrée AM 139 apparaît sur le compte de la DGFP « Domaines propriétaires inconnus ». Cette parcelle pourrait faire l'objet d'une incorporation dans les biens de la commune, étant donné qu'elle jouxte nos parcelles AM 137 et AM 138 sises route de Narveau.

En application de l'article 147 de la loi 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, énonce que les biens sans maître appartiennent aux communes. Le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'intégration de cette parcelle dans le patrimoine communal.

Après en avoir délibéré l'assemblée à l'unanimité approuve la proposition.

B- Participation pour les nouveaux nés

Monsieur le Maire propose que la commune de Lormes offre une participation de 10 € à chaque nouveau né dont les parents sont domiciliés sur le territoire communal (somme qui vient s'ajouter aux 20 € offerts par la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté).

Après en avoir délibéré l'assemblée à l'unanimité approuve la proposition.

C- Fourniture et pose de croix de bois au cimetière

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée que des croix de bois soient fournies et posées pour les indigents pour une valeur de 2 600 € TTC.

Après en avoir délibéré l'assemblée à l'unanimité approuve la proposition.

D- Rachat d'une concession

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que suite à la demande de M. DATCHARRY André, la concession qu'il a acquise pour une durée de 50 ans soit rachetée par la municipalité au prorata des années qui restent à utiliser, c'est-à-dire 33 années.

Cette concession a été acquise le 24/05/1993, le prix de la concession était alors de 1 500 Francs, soit 228.67 €. Un tiers des recettes de cette vente sont attribuées au CCAS soit 76.22 €. Les deux tiers restants sont pour la commune, soit 152.45 €. Nous ne pouvons racheter que les parts qui ont été touchées par la commune.

Le mode de calcul est le suivant :

$152.45 \text{ €} \times 33 \text{ ans} = 5\,030.85 \text{ €}$

$5\,030.85 : 50 \text{ ans} = 100.61 \text{ €}$

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte de racheter la concession pour un montant de 100.61 €.

E- Convention énergétique

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à accepter une convention avec le SIEEN pour établir l'audit énergétique de tous les bâtiments communaux, ce qui sera la condition nécessaire dans un futur proche pour mener à bien des travaux qui puissent être subventionnés.

Le SIEEEN avancera la somme totale de l'étude, que la commune devra rembourser à partir de l'année 2011 sur quatre ans. La somme s'élève à 4 028.97 € pour la phase 1 de diagnostic et 874.90 € pour la phase de suivi énergétique.

M GROSJEAN souhaiterait que le bilan énergétique de l'école maternelle soit réalisée pour l'année prochaine

Après en avoir délibéré l'assemblée à l'unanimité approuve la proposition.

F- Redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Le Maire donne connaissance au conseil municipal du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transports et de distribution d'électricité.

Le Maire informe le conseil municipal d'un courrier du SIEEEN portant sur l'actualisation de cette redevance.

Pour les communes de moins de 2 000 habitants, la redevance est fixée à 180 €.

Après en avoir délibéré l'assemblée à l'unanimité approuve la proposition.

G- Redevance France télécom 2010

Le Maire informe le conseil municipal que conformément au décret 2005-1676 du 27 décembre 2005, France télécom doit régler une redevance d'occupation du domaine public aux communes, sachant que pour la commune de Lormes, les infrastructures de communication existantes sont au 31 décembre 2009 de :

- 27.326 Km d'artères aériennes
- 10.584 Km d'artères en sous-sol
- 4.70 m² d'emprise au sol

Cette redevance est calculée sur les bases suivantes :

- Par km en sous sol : 35.53 soit 376.05 €
- Par km d'artère aérienne : 47.38 soit 1294.51 €
- Par m² d'emprise au sol : 23.69 € soit 111.34 €

Montant total de 1782.10 €

Cette recette sera imputée à l'article 70323 du budget commune, section fonctionnement.

Après en avoir délibéré l'assemblée à l'unanimité approuve la proposition.

E- Redevance de SFR ré-indexée

Monsieur le Maire informe le conseil que la redevance de SFR sera ré-indexée à partir du 01/04/2010 jusqu'au 31/03/2011 à la valeur de 1020,00 €

Après en avoir délibéré l'assemblée à l'unanimité approuve la proposition.

F- DCE 2010

La commission permanente du Conseil Général lors de sa séance du 5 juillet 2010 a attribué à notre collectivité une aide départementale au titre de la dotation cantonale d'équipement d'un montant de 5 607 € qui sera affectée au programme d'investissement 201002 « Voies communales 2010 » dont voici le plan de financement :

Dépenses TTC		Recettes	
Travaux	128 500 €	DCE	5 607 €
		Autofinancement	122 893 €
TOTAL	128 500 €	TOTAL	128 500 €

Après en avoir délibéré l'assemblée à l'unanimité approuve la proposition.

G – Accord de principe pour l'embauche d'un contrat passerelle

Afin de faire face à un surcroît de travail permanent constaté, le Maire propose l'embauche d'un CAE passerelle au poste d'agent technique.

Les conditions seraient les suivantes :

Durée de travail : 35 heures de travail hebdomadaires.

Rémunération : SMIC

Taux de prise en charge : 95 % du salaire brut

Après en avoir délibéré l'assemblée à l'unanimité approuve la proposition.

H- Convention avec le SIEEEN pour la répartition des certificats d'économie d'énergie

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à accepter la convention avec le SIEEEN pour le transfert des certificats d'énergie de l'école maternelle.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve cette proposition.